

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 29

présents 17

votants 25

OBJET :

N°DCM2022-42

**Voie douce rue des Glières :
convention de financement
avec le Département**

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le : 28/09/22

Publié le : 28/09/22

Le Maire,
Marin GAILLARD



L'an deux mille vingt deux -----

le vingt-deux septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2022

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président); Valérie BOUVIER, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Laure CHESSEL-BUTTAY, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, François GONON, Martine PLANTAZ, Anne-Dominique VAUDEY, Sandrine PALUMBO, Valentin VAUDEY, (excusés).

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, François GONON, Stéphane BOUVARD, Gaëlle RANGHIERO, Léa LUTTRINGER (excusés).
Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Laure CHESSEL-BUTTAY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, engagée dans la réalisation de voies cyclables permettant de relier le collège Karine RUBY à la voie verte Léman Mont-Blanc, souhaite aménager une voie rue des Glières, sur une longueur de 450m depuis la rue des Cités jusqu'à la rue des Chênes.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Département de la Haute-Savoie s'est fixé comme objectif « le développement de la pratique des deux roues » et a arrêté un programme d'actions en approuvant les dispositifs d'aides aux aménagements cyclables du plan départemental « Haute-Savoie Vélo Voies Vertes », aux aménagements cyclables aux abords des collèges et aux projets locaux de circulation active.

A ce titre, la voie douce rue des Glières peut rentrer dans ce dispositif et permettre à la commune d'obtenir une participation financière du Département de 50 % de la dépense HT plafonnée à 300.000 €/km sur une longueur maximum de 3 km. 1,390 km ont déjà été réalisés.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 169.370 € HT, sur la base de la répartition financière établie, la part du Département est estimée à 67.500 €.

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention de financement jointe à la présente délibération avec le Département relative à l'aménagement cyclable rue des Glières ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} Adjointe, à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Laure CHESSEL-BUTTAY



A blue ink signature of Laure Chessel-Buttay.